



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 Juillet 2016

### **SIGNATURE PAR LES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE, DE LA CHARTE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION ECO ENTRETIEN (AEE)**

Après la publication du Décret n° 2016-812 du 17 juin 2016 portant application de l'article 65 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les organisations professionnelles FEDA, FNAA et SPP, les enseignes et réseaux de professionnels de l'automobile ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP (enseignes Groupauto, Partners, Precisium et Gefa), AUTODISTRIBUTION, AUTOLIA GROUP (enseignes Agra, Alternative Autoparts, Flauraud, TF, TVI), GROUPE LAURENT, FIRST STOP, MOBIVIA GROUPE (enseignes Norauto et Midas), SPEEDY, et VULCO ainsi que deux experts impliqués dès l'origine dans le développement du concept, messieurs David Deregnacourt et Jacques Riffart, se sont réunis à Paris le 27 juillet pour signer la charte constitutive de l'Association ECO ENTRETIEN (AEE).

Cet acte fondateur a pour objectif d'impulser un élan déterminant dans le déploiement du protocole ECO ENTRETIEN auprès des professionnels afin de répondre dans des conditions de qualité strictement encadrées par un référentiel de labellisation, aux demandes de remises aux normes des véhicules, à des conditions économiques satisfaisantes pour les automobilistes.

L'association, de type loi de 1901, est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN.

Appliquée à la totalité du parc automobile, dans sa configuration actuelle, l'ECO ENTRETIEN permettra une amélioration de la qualité de l'air très significative, en particulier dans les agglomérations en évitant chaque année, au niveau national, l'émission de (cycle Artémis) :

- Particules : 900 tonnes
- NOX : 18 000 tonnes
- CO2 : 733 000 tonnes en cycle Artemis

## La démarche Eco Entretien®

C'est une intervention chez le réparateur qui s'effectue en deux temps avec un matériel de diagnostic dédié et selon une procédure précise, définie par le référentiel validé par Ecocert, qui va permettre :

**Dans un premier temps**, d'effectuer **un diagnostic** thermodynamique du moteur et de ses émissions en moins de 3 minutes sur la base d'une analyse 5 gaz avec un logiciel qui identifie les dysfonctionnements et oriente sur les causes; avec un rapport pour l'automobiliste et pour le professionnel proposant les actions correctives les plus appropriées en termes d'efficacité et de coût pour ramener le véhicule vers ses valeurs nominales d'émissions polluantes.

**Dans un deuxième temps** effectuer avec l'accord du propriétaire du véhicule **les actions de maintenance correctives** identifiées par le réparateur sur la base du rapport de diagnostic et vérification chaque fois que possible de la qualité du résultat obtenu par un nouveau diagnostic de contrôle.

La **FEDA (Fédération des Syndicats de la Distribution Automobile)** regroupe 1300 entreprises de distribution, 2600 points de vente, 800 ateliers spécialisés, 8000 réparateurs affiliés, 1700 centres autos et centres de réparation rapide répartis dans toute la France.

La **FNAA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile)** est une organisation professionnelle représentative des entreprises relevant de la branche des services de l'automobile, 5ème branche professionnelle de notre pays, regroupant les professionnels du commerce et de la réparation automobile, motocycles et services associés. Elle a un rôle d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels dans tous les domaines de leur activité professionnelle (juridique, social, fiscal, environnement, technique, etc.).

Le **SPP (Syndicat Des Professionnels du Pneu)** est l'organisme professionnel représentatif de la distribution de pneumatiques. Il regroupe plus de 1000 entreprises de distribution gérant plus de 2000 points de vente en France répartis au sein de 8 réseaux ou enseignes.

